

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF29

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 8

Au deuxième alinéa, après les mots :

« d'investissements d'avenir, de »,

insérer le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.